

Fort-de-France, le 26 février 2020

Monsieur le Préfet,

Depuis deux jours, les réseaux sociaux traduisent l'inquiétude légitime des Martiniquais face à la diffusion rapide de l'épidémie de COVID-19 qui, après l'Asie et le Moyen-Orient, touche actuellement l'Europe.

Cette inquiétude est d'autant plus légitime que les informations données par les services sanitaires sont à la fois trop vagues et peu rassurantes.

Le contrôle à l'entrée en Martinique n'est pas assuré, alors que légitimement les pays voisins de la Caraïbe s'inquiètent et adoptent des mesures drastiques de précaution.

On assiste également à l'expression de tous les opportunistes qui visent principalement à désinformer et assujettir.

A l'inquiétude réelle et légitime ne doivent pas se rajouter panique, manipulation et actions incontrôlées.

Par la présente, Monsieur le Préfet, je vous prie de bien vouloir informer la Collectivité Territoriale des mesures concrètes et immédiates que vous prendrez pour éviter d'exposer les Martiniquais à un risque sanitaire dont les conséquences seront inévitables et incontrôlables, également de l'organisation mise en place par les autorités de santé pour faire face au risque éventuel de propagation du virus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Préfet de Région  
Préfecture de Martinique  
82, Rue Victor Sévère  
BP 647-648  
97262 Fort de France CEDEX

Le Président du Conseil Exécutif de la  
Collectivité Territoriale de Martinique



Alfred MARIE-JEANNE

